

## Fiche Pratique : document d'analyse de risque

### Travail sur site ou à distance

Depuis la reprise du confinement dû à la pandémie de Co-vid 19, le travail à distance devient la norme, et le travail en présentiel est soumis à des conditions.

Ce document a pour but de présenter les critères d'analyse de risque pour les éventuelles sessions de travail sur site, et les mesures de prévention associées.

Il est lié à la démarche de prévention des risques, notamment au Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et Plan de Prévention.

#### Mode d'emploi

---

Chaque salarié renseigne ce document avec sa-son responsable de service : Camille, Julien, Gabrielle ou Nicolas. La décision est prise en concertation avec la directrice administrative et financière, Gabrielle.

#### Généralités

---

Le risque est présent à deux niveaux : sanitaire et psycho-social.  
Il est question de l'épidémie d'une part, et du bien-être moral et mental d'autre part.

La situation à risque est double : travail sur site et travail à distance.  
Les risques sont présentés dans le tableau ci-dessous.

#### Personne concernée

---

	Prénom	Nom	Poste
Salarié			
Chef-fe de service			

jeudi 6 janvier 2022

	Oui	Non	Commentaire
<b>Nature des missions</b>			
Travail à distance possible en majorité			
Répartition nécessaire sur site et à distance			
Présence sur site requise			
<b>Situation personnelle</b>			
Personne vulnérable (1)			
Hébergement avec des personnes vulnérables ou particulièrement exposées			
<b>En cas de travail à distance</b>			
<b>Perception du travail à distance</b>			
Bien accepté			
Mitigée			
Difficultés			
<b>Matériel nécessaire</b>			
Joignable aux heures planifiées sur la ligne personnelle			
Dispose d'une ligne mobile professionnelle			
Matériel informatique adapté			
Connexion internet de qualité adaptée			
<b>En cas de travail sur site</b>			
<b>Transport</b>			
Piéton / vélo			
Transports en commun			
Plusieurs transports en commun successifs			
Véhicule personnel			
Déplacement à proximité du phénix pour autres motifs (familiaux : école etc.)			
<b>Planning</b>			
Possibilité de décaler le planning pour éviter les heures d'affluence dans les transports			
<b>Local de travail</b>			
Isolé des autres personnes			
En présence d'autres salariés du phénix			
En présence d'autres personnes, salariées du phénix ou extérieures			
<b>Perception du travail sur site</b>			
Bien accepté			
Mitigée			
Difficultés			

(1) Les critères pour les personnes vulnérables ont été étendus le 27/09/2021

- ◆ Premièrement, il faut être dans l'une de ces situations :
- ◆ Être âgé de 65 ans et plus ;
- ◆ Avoir des antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales), ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
- ◆ Avoir un diabète non équilibré ou présentant des complications ;
- ◆ Présenter une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale : broncho pneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment ;
- ◆ Présenter une insuffisance rénale chronique sévère ;
- ◆ Être atteint de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;
- ◆ Présenter une obésité (indice de masse corporelle (IMC) > 30 kgm<sup>2</sup>) ;
- ◆ Être atteint de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
- ◆ Présenter un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie ;
- ◆ Être au troisième trimestre de la grossesse ;
- ◆ Être atteint d'une immunodépression congénitale ou acquise :
  - médicamenteuse : chimiothérapie anticancéreuse, traitement immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunosuppressive ;
  - infection à VIH non contrôlée ou avec des CD4 < 200/mm<sup>3</sup> ;
  - consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ;
  - liée à une hémopathie maligne en cours de traitement.
- ◆ Être atteint d'une maladie du motoneurone, d'une myasthénie grave, de sclérose en plaques, de la maladie de Parkinson, de paralysie cérébrale, de quadriplégie ou hémiplégié, d'une tumeur maligne primitive cérébrale, d'une maladie cérébelleuse progressive ou d'une maladie rare ;
- ◆ Être atteint de trisomie 21.

**Date et signatures**

---

Date

Salarié-ée

Chef-fe de service

Décision de répartition sur site / à distance :

Signature Gabrielle Maliet